

8

8 - LA TRUITE CABANNAISE

RS RP ST CP 1cat

LES CABANNES • Président : Jean-Pierre GONCALVES Tél : 05 61 03 87 27
et 06 87 86 80 12 • Trésorier : Pierre SORDELET Tél : 06 82 87 66 82

secteur d'influence piscicole : *L'Ariège, d'Aulos (pont RN, limite aval) jusqu'à 200m en amont de la centrale d'Albiès en rive gauche (panneau bleu, limite amont) . *L'Aston, de la confluence avec l'Ariège jusqu'au pont de Château-Verdun & en amont de Laparan.

RP réserve préfectorale : L'Ariège - Commune des CABANNES - Canal de la micro-centrale du Foussat - Limite amont : vannes d'entrée du canal - limite aval : restitution rivière Ariège

RS réserve de société : Canal du pont de Verdun - Rive droite rivière Aston et rive gauche Ariège sur enceinte pisciculture de Les Cabannes

ST parcours sans tuer : L'Ariège Commune des Cabannes (300m) : 1 limite amont: digue de la micro-centrale du Foussat - limite aval: restitution canal de fuite du Foussat

postes handipêche : commune des Cabannes - postes aménagés au camping municipal

CP dépositaires (cartes de pêche) :
• office de tourisme des vallées d'Ax aux Cabannes T 05 61 64 60 60
• SARL Les Trésors de l'Aston aux Cabannes T 05 81 29 81 68
• camping du pays de Beille aux Cabannes T 05 61 64 77 45

hébergement labellisé pêche :
• Gîte CléVacances à Château Verdun - cap : 6 pers et cap : 4 pers
RESA : 06 76 60 78 90
• Camping à Les Cabannes - cap : 12 pers (2 mobilhomes)
RESA : 06 73 00 66 68

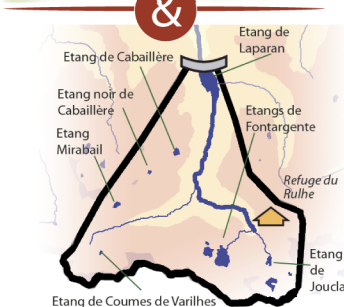
refuge du Rulhe 2185 m - accès 1h30 (depuis le parking de Las Peyres) • 05 61 65 65 01

Observations :
Asticot autorisé uniquement sur la rivière Ariège.
Lots fédéraux : retenues de Riete (non représentée sur la carte) et Laparan.
Lot AAPPMA : ruisseaux de l'Aston en amont de Laparan.
Lacs de montagne : Cabaillères (2), Mirabail, Coume de Varilhes, Fontargente (3), Estagnol, Joucla (2).

Quota sur la rivière Ariège entre - limite amont : le pont de Savignac et - limite aval : la sortie du département. Le quota est de 10 truites par jour et par personne avec un maximum de 2 truites fario (ex : 10 arc en ciel ou 9 arc + 1 fario ou 8 arc + 2 fario).

Tourisme

office de tourisme : • Ax les Thermes : 05 61 64 60 60



Fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique
Parc technologique delta sud
336 rue Antoine de Saint-Exupéry
09340 VERNIOLLE
Tel. 05 61 600 700
www.peche-ariège.com
federation@peche-ariège.com

FICHE D'INFORMATION AAPPMA

Nom AAPPMA : La Truite Cabannaise

Siège social : Cabannes (Les)

Président : GONCALVES Jean-Pierre

Adresse AAPPMA : 70, route Principale

09310 - Les Cabannes

Tel président : 05 61 03 87 27 - 06 87 86 80 12

Courriel président : goncalves.jeanpierre@orange.fr

Site web AAPPMA :

Facebook AAPPMA :

Trésorier : SORDELET Pierre

Tel trésorier : 06 82 87 66 82

Linéaire ruisseaux 1^{ère} : 11,98 km

Linéaire rivières 1^{ère} : 3,71 km

Linéaire grandes rivières 1^{ère} : 3,81 km

Surface lacs réciproitaire : 84,6 ha

Linéaire ruisseaux 2^{ème} : 0

Linéaire rivières 2^{ème} : 0

Linéaire grandes rivières 2^{ème} : 0

Famille poissons dominante : Salmonidés